

Intervention de Mme Catherine Aliquot-Vialat
Conseillère municipale groupe « J'aime St Pierre du Perray »
sur le point 2.2 Budget Primitif 2024
du Conseil municipal du 08 février 2024

Le Budget Prévisionnel 2024 que vous venez de présenter est le reflet des éléments apportés au précédent Conseil Municipal dans le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Dans vos tableaux, vous comparez les chiffres au Budget Prévisionnel précédent de 2023, ce qui présente peu d'intérêt, car un Budget Prévisionnel n'est pas la réalité.

Ce qui est plus éclairant, c'est de faire ces comparaisons par rapport au CA Compte Administratif précédent (mais dans votre cas, il date de 2022 puisque vous ne le faites pas avant le Budget Prévisionnel) ou au moins au Budget Modificatif d'Octobre 2023.

1. En fonctionnement :

A) Dépenses de fonctionnement :

Observons les dépenses au global :

CA 2022 (en Millions €)	BM oct. 2023 (en Millions €)	BP 2024 (en Millions €)	% augmentation BM oct. 2023 / BP 2024
14,885	15,453	15,829	+ 2,4 %

Les dépenses de fonctionnement vont donc bien **augmenter de 2,4 %**, et non pas diminuer de 1,96 % comme vous l'indiquez en comparant le BP 2024 avec le BP 2023. Cela fait un écart de 4,36 % soit 673 750 € (4,36 % x 15,453 Millions d'€).

Vous prévoyez donc bien une nouvelle fois d'augmenter la dépense.

- Au chapitre 012 – charges de personnel :

BM octobre 2023 (en €)	BP 2024 (en €)	Augmentation (en €)	Augmentation (en %)
7 850 628	8 106 540	255 912	+ 3,25 %

L'augmentation de 3,25 % peut sembler modérée, mais elle cache l'externalisation d'une partie du travail des services techniques, qui se retrouvera au chapitre 011.

Par ailleurs, sur 2024, l'augmentation des salaires et charges des gardiens des équipements sportifs, que vous avez voulu récupérer de l'agglomération GPS, vont impacter le budget de la commune en année pleine.

Un point à noter, pour la **Police Municipale**, on peut lire dans le BP 2024 qu'elle est constituée de **8 agents**, et **non de 11 agents** comme vous l'annonciez dans le magazine municipal n°12.

- Au chapitre 011 – charges à caractère général :

Comparativement au Budget Modificatif d'octobre 2023 qui chiffrait ce poste à 5,915 Million €, vous prévoyez un montant de 5,309 Millions €, soit une baisse de 10,24 %, expliquée principalement par la baisse du prix de l'énergie **pour les tarifs non réglementés** : prix de l'électricité divisé par 5 par rapport à 2022, et divisé par 3 pour le gaz.

En effet, au BP 2023, vous aviez prévu à l'article « 60612 - énergie électricité » 2 048 000 € de frais, et au BP 2024, vous prévoyez 988 000 €, soit une **baisse d'environ 1 Million d'€**.

Avec des prix de l'énergie revenant plus proche de la normale, on voit bien **qu'il n'était pas nécessaire de fermer un groupe scolaire** et déraciner des enfants de leur école.

- Au chapitre 65 :

Il est à noter que les dépenses pour le SIPEJ augmentent et sont chiffrées à 893 000 € versées pour la petite enfance. Pour notre commune, ce sont environ 65 bébés qui sont accueillis au total, soit 20 à 25 entrants par an à comparer aux 78 enfants nés en 2023 sur St Pierre du Perray. Que faites-vous pour les autres ?

On notera aussi dans ce chapitre que les **subventions aux associations** sont maintenues (pourtant les coûts augmentent aussi pour les achats et salariés des associations. Un coup de pouce aurait été le bienvenu).

Plus choquant encore, vous **baissez de 10 000 € la subvention au CCAS** (Centre Communal d'Actions Sociales) au prétexte que l'ASAD (Aide et Soins à Domicile) va être pris en charge par le Département.

Mais au lieu de baisser la subvention 2024 au CCAS, vous auriez pu en profiter pour maintenir le montant à hauteur de ce qui avait été octroyé en 2023, et être ainsi plus solidaire avec les St Perrayens qui en ont besoin, comme vous prétendez le faire dans votre tribune politique du dernier magazine municipal.

B) Recettes de fonctionnement :

La structure de nos recettes de fonctionnement pour un total de 15 829 442 € s'établit ainsi pour 2024 :

Impôts et taxes	12 746 886 €	80,5 %	89,8 %
Produits des services	1 472 270 €	9,3 %	
Divers (dotations...)	1 610 286 €	10,2 %	

On constate donc que 80,5 % proviennent des impôts sur les St Perrayens, 9,3 % des produits de services payés par les St Perrayens aussi.

Vous dites que les taux d'imposition communaux n'augmentent pas cette année, mais c'est encore heureux **après le matraquage fiscal de +35 % que vous avez imposé à tous les propriétaires depuis 2021.**

Les **St Perrayens financent** donc directement, à eux seuls, **90 % des recettes de fonctionnement de la commune.** Raison de plus pour être attentif à l'utilisation de ce budget.

2. En investissement :

Vous prévoyez d'affecter 4,8 Millions d'euros au budget investissements.

A) Recettes du budget investissement :

Celles-ci sont constituées pour la majeure partie **1,837 Million de ventes foncières de biens appartenant à la commune :**

- Le terrain de l'ancienne mairie : 1 200 000 €
- La maison Rue Pasteur : 187 200 €
- La Maison Rue des Coquelicots : 230 000 €
- Un terrain de green parc : 220 000 €

Notons que la maison Rue Pasteur va être vendue **10 % en dessous de l'évaluation des Domaines**, que le terrain de GreenParc est vendu au prix des Domaines mais n'a pas fait l'objet d'une publicité pour une mise en vente ouverte.

Plus grave encore, le projet de construction sur le terrain ancienne Mairie fait l'objet de réunions soi-disant de concertation avec les riverains, mais ont-ils vraiment le choix ? En effet, annoncer dans le Budget un prix de vente de 1 200 000 € montre que la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) du programme est déjà définie.

En effet, **pour la vente d'un terrain à bâtir, l'estimation des « Domaines » tient compte de la réceptivité du terrain, c'est-à-dire de la SHON qui va être autorisée par la Mairie.**

D'ailleurs, les 1^o remontées des riverains participants à ces réunions, relatent que la Mairie leur demande de faire un choix par défaut, entre des projets **dont aucun ne leur plait vraiment, trop denses.**

Il faudrait **revoir la copie et faire une réelle concertation, plus ouverte.**

Comme je l'ai déjà dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, pour les recettes, vous continuez sur votre lancée : **votre seule idée, vendre le patrimoine communal.**

Bien sûr, vous prévoyez d'investir avec le fruit de ce que vous aurez vendu, de demander des subventions et de récupérer ensuite du FCTVA.

On est en droit de se demander comment vous ferez pour investir quand vous aurez vendu tout le patrimoine communal qui peut l'être.

Car on ne peut demander des subventions que pour autant que la commune participe elle-même pour une part à l'investissement.

De plus, vous prévoyez un emprunt de 702 309 € qui va alourdir les frais financiers de la commune pour les années à venir. Votre épargne de gestion est trop faible pour continuer à emprunter.

B) Dépenses d'investissement :

Comme nous venons de le voir au chapitre des recettes, les finances, malgré les ventes de patrimoine ne permettent pas de lancer de grands projets structurants.

Nous devons nous contenter de programmes d'entretien et la réhabilitation du Centre Technique Municipal qui dure depuis 3 ans et qui va encore coûter 400 000 € cette année.

Les travaux que vous nous annoncez représentent un total de 2,840 Millions d'euros.

La réhabilitation du cimetière qui figurait dans le ROB, n'apparaît plus dans le Budget Prévisionnel 2024.

Par ailleurs, en 2024, vous prévoyez de consacrer 800 000 € à la remise en état des équipements sportifs, mais il s'agit d'un budget à part. En effet, dans le cadre de la CLECT, **vous avez reçu de l'agglomération GPS 2,537 Million d'€ pour cette remise en état** et vous n'en avez consommé pour l'instant que 200 000 € en 2023.

En conclusion, un budget de fonctionnement qui ne dégage pas assez d'épargne de gestion, malgré **les 2 Millions d'impôts fonciers de plus ponctionnés chaque année depuis 2021 sur les St Perrayens**, et en conséquence l'impossibilité de réaliser des projets d'envergure en investissement.